



SNUipp –FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Education Nationale.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

Vendredi 23 mars 2018

Ce message sur le site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5060>

- 1) Manifestation rythmes mulhousiens**
- 2) CP/CE1 dédoublés**
- 3) Rapport VILLANI**
- 4) Analyse du décret ATSEM du 1er mars 2018**
- 5) 108 heures ? Épuisées M. le ministre !**
- 6) Accès à la hors classe**
- 7) L'égalité, ça s'apprend**
- 8) Ineat – exeat**
- 9) Liste d'aptitude pour l'accès au corps des PE**

1) Manifestation rythmes mulhousiens

Suite à une enquête, 33 écoles de Mulhouse (sur 53) nous ont répondu concernant le vote en conseil d'école pour les rythmes mulhousiens.

Ces 33 écoles ont toutes voté pour le retour aux 4 jours.

Cela représente plus de 86% des votants !

La mairie, pourtant, ne tient toujours pas compte de l'avis donné par les conseils d'école.

Les parents d'élèves, eux aussi mécontents de ne pas être entendus, proposent une nouvelle manifestation devant le pôle enfance éducation, avenue Kennedy, mercredi 28 mars à 14h.

Nous vous appelons donc à venir soutenir ce mouvement, pour que le positionnement des conseils d'école soit pris en compte.

RYTHMES SCOLAIRES à MULHOUSE **Il faut respecter les conseils d'écoles !**

Nous appelons l'ensemble des enseignants mulhousiens à participer

au rassemblement organisé par des parents d'élèves

mercredi 28 mars 2018 à 14h devant le pôle éducation

21 avenue Kennedy à Mulhouse.

2) CP/CE1 dédoublés

Dans le Haut-Rhin, les postes sur les CP/CE1 dédoublés sont des postes à exigences particulières (ce qui n'est pas le cas dans tous les départements...). *Le SNUipp FSU a dénoncé le profilage de ces postes et continue à dénoncer l'ensemble des postes à profil.*

L'appel à candidature pour ces postes vient de se terminer, après un premier appel pour les collègues titulaires des écoles où s'ouvrent ces postes.

Quelques petits rappels concernant ces postes :

- Si vous ne l'avez pas écrit sur votre demande de candidature, vous pouvez préciser lors de votre entretien l'école (ou les écoles) qui vous intéresse le plus.
- Si vous souhaitez « vous essayer » et ne pas être titularisé.e tout de suite, pensez à rappeler à l'administration que vous souhaitez rester titulaire de votre poste actuel.
- Ce n'est pas parce que sur votre arrêté de nomination il est écrit « CP » ou « CE1 » que vous serez obligatoirement sur un CP ou un CE1. **L'attribution des classes se fait en conseil des maîtres.**

Pour les personnes déjà en poste, une enquête est ouverte.

Les réponses que vous allez apporter nous seront précieuses pour dresser un bilan de la mise en place des classes de CP dédoublées dans les écoles de REP+ au plus près des réalités du terrain et ainsi relayer la parole des enseignants.

Enquête : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5044>

3) Rapport VILLANI

Analyse du rapport :

Le rapport Villani, issu d'une commission dont la composition interroge sur sa neutralité, contient 21 propositions et 32 recommandations concernant tous les niveaux de l'école au lycée. La situation de l'enseignement des mathématiques avait déjà fait l'objet d'une conférence de consensus du CNET en 2015 qui faisait l'analyse de l'aggravation des inégalités de réussite scolaire dans ce champ et formulait un certain nombre de recommandations consensuelles et étayées, dont on retrouve une expression dans les nouveaux programmes.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5048>

Rapport Villani : quels moyens pour avancer ?

« 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques » : le rapport Villani-Torossian remis le 12 février au ministre enfonce un certain nombre de portes déjà ouvertes et inquiète par endroits. Et si on permettait enfin aux enseignants de faire sereinement leur travail ?

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4962>

4) Analyse du décret ATSEM du 1er mars 2018

Le [décret n° 2018-152 du 1er mars 2018](#) « portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles » est paru. Il comporte 9 articles dont 8 modifient des articles dans trois décrets.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5056>

5) 108 heures ? Épuisées Monsieur le ministre !

Sous l'horloge de la gare Saint-Lazare ce mercredi 14 mars le SNUipp-FSU a sonné l'alarme : en ce jour la grande majorité des enseignants a épuisé le volant des 108 heures institutionnelles prévues par l'administration pour assurer leurs missions en dehors du temps passé devant les élèves.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5036>

6) Accès à la hors classe

Du changement pour l'accès à la hors classe :

Une note de service publiée au [BO du 19 février 2018](#) fixe les règles d'avancement à la Hors classe des PE au titre de l'année 2018. Les CAPD de mai ou juin 2018 examineront la situation de tous les enseignantes et les enseignants ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon au 31 août 2018.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4982>

7) L'égalité, ça s'apprend

À l'occasion du 8 mars 2018, journée internationale des droits des femmes, le SNUipp-FSU publie une brochure sur l'égalité filles-garçons qui donne la parole à la recherche et à des équipes d'écoles pour comprendre certains ressorts des inégalités et présenter des ressources pour la classe.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5006>

8) Ineat – exeat

Les permutations manuelles concernent les collègues qui ont échoué aux précédentes opérations ainsi que les collègues séparés de leur conjoint. En principe les collègues qui n'ont pas participé aux permutations informatisées et qui ne peuvent pas faire état d'une séparation d'avec leur conjoint ne sont pas autorisés à participer aux permutations manuelles. Nous vous conseillons, malgré tout, de faire une demande avec pièces justificatives (situation familiale difficile).

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article98>

9) Liste d'aptitude pour l'accès au corps des PE

Répartition des emplois ouverts pour l'intégration des instituteurs/trices dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur listes d'aptitude : 7 emplois pour le Haut-Rhin

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales